

**MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION**



BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

**Politique Nationale de la Recherche
Scientifique et
Technologique(PNRST)
2013-2025**

Octobre 2012

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
AVANT- PROPOS	v
INTRODUCTION.....	1
1. MISSION DU SECTEUR.....	2
2. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR.....	3
2.1 Aperçu historique.....	3
2.2. Contexte socio-économique	3
2.3. Organisation géographique et socioculturelle	5
2.3.1. Au niveau du MRSI.....	5
2.3.2. Au niveau du MESS	5
2.3.3. Au niveau des autres départements ministériels	6
2.3.4. Au niveau des autres acteurs	6
2.4. Le cadre institutionnel	6
2.5. Menaces et opportunités liées au développement du secteur	7
2.5.1. Menaces.....	7
2.5.2. Les opportunités	8
2.6. Les stratégies antérieures, l’avancée des projets et leur impact	9
2.7. Dépense publique pour le secteur : son évolution et sa répartition	9
2.8. Forces et faiblesses du secteur.....	10
2.8.1. Forces	10
2.8.2. Faiblesses	11
2.9. Grands défis à relever	11
Au regard de l’état actuel du système de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso, trois défis majeurs sont à relever : le développement de la RST, la valorisation des acquis l’amélioration des capacités de pilotage et la création de synergies.....	
2.9.1. Développement de la RST.....	11
2.9.2. Valorisation des résultats de recherche	12
2.9.3. Amélioration des capacités de pilotage et création de synergies	12
3. FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNRST	12
3.1. Fondements	12
3.1.1. Au niveau national	12
3.1.2. Au niveau international	12
3.2. Vision	13
3.3. Principes directeurs.....	13
4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
5. OBJECTIFS STRATEGIQUES	15

6. LES PROGRAMMES.....	15
6.1. Programme 1 : Recherche scientifique et technologique.....	15
6.1.1. Recherche agricole et environnementale.....	16
6.1.2. Recherche en sciences appliquées et technologies.....	16
6.1.3. Recherche en sciences de la santé.....	16
6.1.4. Recherche en sciences sociales et humaines.....	16
6.1.5. Renforcement du contrôle et de la coordination scientifique et technologique.....	16
6.1.6. Mobilisation des ressources financières et financement de la recherche scientifique et technologique.....	17
6.2. Programme 2 : Valorisation des résultats de la recherche.....	17
6.2.1. Protection et transfert des technologies, inventions et innovations.....	17
6.2.2. Valorisation et évaluation.....	17
6.3. Programme 3: Pilotage et soutien aux services du MRSI.....	18
6.3.1. Pilotage et coordination.....	18
6.3.2. Gestion des ressources humaines.....	19
6.3.3. Gestion des ressources matérielles et financières.....	19
6.3.4. Communication et information.....	19
6.3.5. Planification et suivi évaluation.....	20
7. FINANCEMENT DE LA PNRST.....	20
7.1. La contribution de l'Etat à travers le FONRID.....	20
7.2. La contribution des PTF et ONG.....	20
7.3. La contribution du secteur privé.....	21
8. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA PNRST.....	21
8.1. Modalités de mise en œuvre.....	21
8.1.1. Le plan d'actions prioritaires triennal.....	21
8.1.2. Le plan d'actions annuel.....	21
8.1.3. Le Budget Programme.....	21
8.1.4. Le Projet annuel de performance.....	22
8.2. Le dispositif de pilotage.....	22
8.3. Le suivi et l'évaluation.....	23
9. HYPOTHESES ET GESTION DES RISQUES.....	23
9.1. Les hypothèses.....	23
9.1.1. Les conditions externes.....	24
9.1.2. Des conditions internes.....	25
9.2. Gestion des risques.....	25
CONCLUSION.....	26
LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES.....	I

SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	: Institut d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
AIEA	: Agence Internationale de l'Energie Atomique
AGRHYMET	: Centre de Formation et d'Application en Agro Hydro Météorologie
ANVAR	: Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche
BF	: Burkina Faso
BM	: Banque Mondiale
CDMT	: Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIAC	: Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques
CIFOR	: Centre International de Recherches Forestières
CILSS	: Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CIRAD	: Centre de Coopération International en Recherches Agronomiques pour le Développement
CIRDES	: Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zones Subhumides
CNR	: Conseil National de la Révolution
CNRS	: Centre National de la Recherche Scientifique
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CORAF/WECARD	: Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CRDI	: Centre de Recherche pour le Développement International
CVRS	: Centre Voltaïque de Recherche Scientifique
CYMMIT	: Centre International d'amélioration du maïs et du blé
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGRST	: Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technologique
ENP	: Etude Nationale Prospective
EPSCT	: Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique
FACA	: Fagara/Callotropis (produit médicamenteux associant les 2 plantes)
FARES	: Fonds d'Appui pour la Recherche en Santé
FEPPASI	: Fédération Provinciale des Professionnels Agricoles de la Sissili
FONER	: Fonds National de l'Education et de la Recherche
FONRID	: Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
FRSIT	: Forum National de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
IBE	: Institut Burkinabè de l'Energie
ICRAF	: International Center for Research in Agro-Forestry
ICRISAT	: Institut International de Recherche sur les Cultures en Zones Tropicales Semi-arides
IFAN	: Institut Français d'Afrique Noire
IITA	: International Institut for tropical agriculture
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
SAFGRAD	: Semi-Arid Food Grain Development
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSAH	: Institut du Sahel
INSS	: Institut des Sciences des Sociétés
IRBET	: Institut de Recherches en Biologie et Ecologie Tropicales
IRSAT	: Institut de Recherches en Sciences Appliquées et Technologies
IRSN	: Institut de Recherches sur les Substances Naturelles
IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé

IRSSH	: Institut de Recherches sur les Sciences Sociales et Humaines
LBTA	: Laboratoire de Biochimie et Technologies Alimentaires
LMD	: Licence Master Doctorat
LORP	: Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur
MESSRS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFPTSS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MMCE	: Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie
MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme
MRSI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MS	: Ministère de la Santé
OGM	: Organismes Génétiquement Modifiés
OIAC	: Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OOAS	: Organisation Ouest-Africaine de la Santé
PAGEDD	: Plan d'Action du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires/Projet Annuel de Performance
PDDEB	: Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNDSA	: Programme National de Développement des Services Agricoles
PNDRS	: Plan National de Développement de la Recherche pour la Santé
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PNRST	: Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique
PRA	: Projet de Recherche Agricole
PSDI-UO	: Plan Stratégique quinquennal de Développement Institutionnel de l'Université de Ouagadougou
PSRS	: Plan Stratégique de la Recherche Scientifique
PTF	: Partenaire Technique et Financier
R&D	: Recherche-Développement
RDP	: Révolution Démocratique et Populaire
RSI	: Recherche Scientifique et Innovation
RST	: Recherche Scientifique et Technologique
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
ST	: Science et Technologie
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UFR	: Unité de Formation et de Recherche
UA	: Union Africaine
UK	: Université de Koudougou
UNSO	: United Nations Sudano-Sahelian Office
UPB	: Université Polytechnique de Bobo Dioulasso
UO	: Université de Ouagadougou
WAAPP/PPAAO	: West African Agricultural Productivity Programme/Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

AVANT- PROPOS

De nombreux pays développés ont pu relever les défis du développement grâce surtout aux progrès réalisés dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. En créant un département ministériel en charge de la recherche scientifique et de l'innovation, le Burkina Faso a plus que jamais pris la résolution de faire de la recherche scientifique et de l'innovation un des principaux leviers de son développement socioéconomique.

Les fortes attentes aussi bien du politique que des populations vis-à-vis de la recherche scientifique et technologique ne sauraient être comblées sans une vision stratégique et des orientations claires et précises pour ce secteur. C'est donc pour répondre à cet impératif et permettre une meilleure synergie des actions dans le secteur, que les autorités en charge de la recherche scientifique et technologique ont entrepris d'élaborer la présente Politique Nationale.

La PNRST est le fruit d'une démarche participative et inclusive qui a associé dans son processus d'élaboration :

- des techniciens du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- des techniciens des autres départements ministériels où se mènent des activités de recherche scientifique ou de valorisation des résultats de recherche ;
- des acteurs privés de la recherche scientifique et de la valorisation des résultats de recherche ;
- des techniciens du Ministère de l'Economie et des Finances notamment de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification;
- des producteurs et des utilisateurs de résultats de recherche à travers leurs différentes organisations professionnelles ;
- des techniciens des centres régionaux et internationaux de recherche intervenant au Burkina Faso ;
- des partenaires techniques et financiers.

Ce document de politique qui fixe les grandes orientations du secteur, se veut désormais le cadre référentiel pour l'ensemble des acteurs de la recherche scientifique et technologique au plan national.

La PNRST exprime et confirme les ambitions que le Gouvernement et les autres acteurs ont pour le secteur de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso dans un contexte de crises alimentaires et économiques mondiales et de variabilités climatiques nécessitant des adaptations.

J'ai espoir que la même ferveur qui a animé l'ensemble des acteurs pendant tout le processus de son élaboration, se poursuive en s'intensifiant au cours de sa mise en œuvre.

Aussi, voudrais-je vous exhorter à vous l'approprier réellement et sérieusement, afin qu'elle serve les fins voulues par son élaboration.

J'exprime ma gratitude à vous tous, qui n'avez ménagé aucun effort pour que ce document soit aujourd'hui une réalité.

Pour une recherche scientifique bien structurée et performante, véritable levier du développement socio-économique durable d'un Burkina Faso en progression vers l'émergence, ensemble, engageons nos efforts pour mettre en œuvre la PNRST.

***Le Ministre de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation***

Pr. Gnissa Isaïe KONATE

Officier de l'Ordre National

INTRODUCTION

Une politique sectorielle est un document indispensable dont l'élaboration s'impose à tout département ministériel qui veut s'engager résolument dans une stratégie de développement rationnelle, ambitieuse et réaliste, guidée par une gestion axée sur les résultats.

En effet, compte tenu des attentes de plus en plus grandissantes des populations vis-à-vis de la recherche scientifique et technologique, les premiers responsables du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ont placé l'élaboration de la politique nationale de la recherche scientifique et technologique parmi ses priorités pour l'année 2012.

Créé en 2011, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI) est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de recherche et d'innovation au service du développement économique et social du Burkina Faso. Pour y parvenir de manière efficace et efficiente, le MRSI s'est engagé avec ses partenaires dans un processus participatif et inclusif pour la formulation de la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique (PNRST) pour la période 2013-2025. L'élaboration de cette politique sectorielle a été conduite de façon participative, dans une démarche de planification stratégique et a comporté cinq (05) étapes essentielles :

- ✓ *la préparation et le lancement du processus d'élaboration de la politique ;*
- ✓ *l'élaboration du document diagnostic du secteur de la RST ;*
- ✓ *la validation du document diagnostic du secteur ;*
- ✓ *l'élaboration du document de politique ;*
- ✓ *la validation du document de politique.*

La PNRST est en cohérence avec les principaux référentiels de développement du pays à savoir l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 (ENP Burkina 2025) et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Elle est le référentiel de planification, de suivi et d'évaluation des programmes et actions entrepris au niveau national en matière de recherche scientifique et technologique. Enfin, la PNRST est le cadre d'orientation de l'action du Gouvernement dans le secteur pour les treize (13) prochaines années, en contribuant efficacement à la réalisation des nouvelles aspirations de croissance et de développement en vue de « Bâtir, ensemble, un Burkina émergent ».

1. MISSION DU SECTEUR

Au terme du Décret n° 2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attribution des membres du gouvernement, le ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation est chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de recherche et d'innovation au service du développement économique et social du Burkina Faso.

A ce titre, il est chargé :

- de l'élaboration de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- de la mise en œuvre, de la coordination et du contrôle des programmes, projets et opérations de recherche et d'innovations pour soutenir durablement les programmes de développement social et économique du gouvernement ;
- de la promotion, de la valorisation des résultats de la recherche scientifique, technique et technologique et des innovations en relation avec les ministères compétents, le secteur privé et/ou tout autre organisme ou institution ;
- de la prise de mesures pour assurer le respect des normes nationales et/ou internationales en matière de recherche et de valorisation des résultats de recherche notamment en santé, en biotechnologies modernes et en environnement ;
- de la conception et la mise en œuvre d'une politique de formation, d'insertion, d'incitation et de promotion des chercheurs et innovateurs ;
- de la mise en œuvre d'une politique d'information scientifique et technique et de communication ;
- de la protection du patrimoine scientifique national et des innovations et inventions ;
- de la création et de la gestion des infrastructures publiques de recherche : centres, instituts, laboratoires, etc. ;
- de la mise en place des ressources financières (fonds) spécifiques pour soutenir la recherche scientifique et les innovations ;
- de la création d'un cadre institutionnel adapté à la recherche-développement ;
- de la concrétisation par des programmes, projets et opérations de recherche et d'innovations, de la politique de coopération scientifique du gouvernement ;
- de la mise en œuvre d'actions contribuant à l'émergence et à la consolidation d'une culture scientifique.

Au regard des attributions du MRSI, la recherche scientifique et technologique se présente comme un secteur stratégique pour les utilisateurs de technologies. Des attentes diverses dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la santé, l'énergie, l'éducation, la culture, etc. se font de plus en plus sentir et constituent des défis à relever par le secteur.

2. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR

2.1 Aperçu historique

Le Burkina Faso a une faible expérience en matière de Politique de Recherche Scientifique et Technologique. Le premier document du genre est le Plan Stratégique de la Recherche Scientifique (PSRS) adopté par le Gouvernement en 1995. Outre les grandes orientations qu'il a données à l'activité de recherche nationale, ce document a été accompagné d'une profonde restructuration des instituts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Ainsi l'Institut de Recherche sur les Substances Naturelles (IRSN) a fusionné avec une partie de l'Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicales (IRBET) pour donner naissance à l'actuel Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) ; l'autre partie de l'IRBET a été rattachée à l'Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA) pour constituer le nouvel Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA). L'Institut de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (IRSSH) est devenu l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) tandis que l'Institut Burkinabé de l'Energie (IBE) a fusionné avec le Laboratoire de Biochimie et Technologies Alimentaires (LBTA) et l'équipe de recherches en machinisme agricole pour donner naissance à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT). Aussi, le Forum de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques (FRSIT) a été institutionnalisé en 1995. En 2004, le CNRST a été doté d'un nouveau statut juridique qui en fait un Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT).

Si pendant la période coloniale, la recherche était principalement orientée vers le développement de la métropole, après les indépendances, la question essentielle fut de projeter le pays dans un avenir désiré et réalisable. Aussi, la recherche scientifique devait-elle y concourir de façon durable en tant que levier pour un véritable développement économique et social du pays.

2.2. Contexte socio-économique

Au plan macro-économique, l'un des principaux soutiens du développement économique et social du pays est le secteur primaire qui contribue à 30% au PIB à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Dans cet apport, la contribution de la recherche est indéniable, bien qu'elle ne puisse être estimée de façon directe. En effet, étant un secteur transversal qui crée et injecte ses résultats dans les autres domaines socio-économiques, la recherche scientifique et technologique (RST) pourrait décliner ses multiples apports à travers les performances obtenues par ceux-ci.

✓ En **Agriculture**, la RST a généré de nombreux résultats qui ont permis à ce secteur d'accroître sa productivité et ses performances. Elle a mis au point des variétés de semences améliorées pour plusieurs spéculations aussi bien vivrières que de rente. Les principaux résultats utilisés sont relatifs à l'accroissement des rendements, la résistance à la sécheresse ou aux maladies et ennemis des cultures, des formules de fertilisation adaptées, des techniques d'économie et de gestion de l'eau pour les plantes, des méthodes de conservation post récolte, du matériel et des équipements agricoles adaptés et accessibles aux populations.

Pour illustrer les impacts de la recherche sur les revenus et le bien-être des populations, on peut citer trois exemples dans le secteur de la recherche agricole : le maïs, le riz et le coton.

L'impact de la RST sur l'amélioration du bien-être des producteurs utilisant les résultats acquis sur le maïs a été mis en exergue avec des producteurs de la Province de la Sissili à travers une plateforme « d'amélioration de la production du maïs ». En considérant un prix moyen de 130 FCFA/kg, les 2000 tonnes qu'ils ont produites (en 2008 par exemple) ont représenté un chiffre d'affaire de 260 000 000 FCFA. Les 170 tonnes de semences améliorées vendues au prix de 400FCFA/kg aux producteurs membres de la FEPPASI et à 500FCFA/kg aux producteurs non membres ont représenté un chiffre d'affaire d'environ 68 000 000 de FCFA.

En 2005, le pays a importé plus de 350 000 tonnes de riz pour 37,8 milliards de FCFA ; en 2008, on a enregistré 250 000 tonnes de riz importées pour une valeur estimée à plus de 40,8 milliards FCFA. On estime qu'à l'horizon 2015, ces importations pourraient atteindre 400 000 tonnes, pour une valeur de plus de 130 milliards de FCFA. La RST à travers la mise au point de variétés adaptées et performantes de riz a contribué à la réduction de cette facture des importations. En effet, à la suite de la crise alimentaire de 2008, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de promouvoir le développement de la riziculture locale pour satisfaire les besoins des populations. Il a alors décidé de subventionner les semences améliorées et l'engrais (avec les formulations mises au point par la recherche) ainsi que les équipements pour les producteurs entre 2008 et 2011. Les résultats ont été encourageants au regard des productions obtenues : 195 000 tonnes en 2008, 213 000 tonnes en 2009 et 270 000 tonnes en 2010. La moyenne annuelle des productions sur cette période triple celle des productions enregistrées sur la période allant de 2000 à 2007.

La culture de coton est l'activité économique principale de plus de 300 000 exploitations agricoles et elle fait vivre directement plus de 2,5 millions de personnes. Jusqu'au boom minier en 2008, le coton était la principale source d'exportation (51% des exportations totales nationales et 71% des exportations agricoles en moyenne). En 2004 par exemple, les exportations de coton fibre ont rapporté au pays environ 55 milliards de FCFA. Ces résultats ont été possibles en grande partie grâce à la recherche. La contribution de la recherche cotonnière a consisté en l'amélioration (i) de la productivité au champ du cotonnier avec la mise au point de variétés plus adaptées et plus performantes, (ii) du rendement égrenage, (iii) de la qualité technologique de la fibre, et, (iv) de la rentabilité économique de la culture de coton tout en veillant à la préservation de la santé humaine et de l'environnement.

✓ Dans le domaine de la **transformation agricole et agro-alimentaire**, la RST a mis au point de nombreux résultats (la bière de sorgho, le *soumbala* enrichi, des aliments pour bébé, des fruits et légumes séchés, des produits à base de beurre de karité, Etc.). Ces résultats sont valorisés à travers de nombreuses petites et moyennes entreprises.

✓ La RST en santé a élaboré et mis à la disposition des populations des phytomédicaments financièrement accessibles comme le *FACA* (contre la drépanocytose, maladie tropicale négligée), le *BALEG* (antiparasitaire), le *KASE* (anti-inflammatoire), etc. D'autres produits tels que la spiruline et le *Moringa oleifera* en comprimés et en poudre, etc. ont été mis au

point. Ces résultats qui permettent de soulager les populations, peuvent également permettre la création de PME/PMI contribuant ainsi à générer des richesses.

✓ La RST dans le domaine de **l'énergie** a permis la mise au point d'un autocuiseur (le *Bitatoré*), des foyers améliorés, des rafraîchisseurs d'air à base de matériaux locaux, des bio digesteurs, etc. Ces technologies contribuent à la réduction de la facture énergétique et à la sauvegarde de l'environnement dans un pays où le bois de chauffe est la première source d'énergie.

✓ Dans le domaine des **mines et de la géologie**, les cartes et résultats des prospections et recherches menées par les structures nationales et étrangères sont à l'origine de tout le boom minier auquel l'on assiste présentement sur l'ensemble du territoire national (or, zinc, manganèse,...). Ainsi depuis 2008, l'or est devenu le premier produit d'exportation.

✓ Dans le domaine des **sciences sociales et humaines**, la recherche a produit d'importants résultats tels que la carte linguistique, les monographies et ouvrages historiques sur plusieurs communautés nationales, un ouvrage sur la parenté à plaisanterie, la traduction de la Constitution en quatre (03) langues nationales pour une large diffusion au niveau des citoyens, etc. Ces résultats dont la plupart sont réappropriés par les populations, contribuent à la construction de l'identité nationale et à la consolidation de la démocratie.

En termes de poids des acteurs, l'ensemble du système national de la RST compte environ 1 chercheur pour 20.000 habitants. Cette estimation a pris en compte l'ensemble des chercheurs des structures publiques et privées existant au Burkina Faso. Cette situation est d'autant plus ressentie que la demande des produits de la recherche devient de plus en plus forte.

2.3. Organisation géographique et socioculturelle

2.3.1. Au niveau du MRSI

L'organigramme du MRSI comporte des structures déconcentrées à savoir les DRRSI qui seront progressivement mises en place.

A l'étape actuelle, certains instituts du CNRST ont déjà des directions régionales fonctionnelles. Ce sont l'INERA avec cinq (05) directions régionales de recherches environnementales et agricoles, l'IRSS et l'IRSAT avec chacune une représentation régionale basée à Bobo-Dioulasso.

Dans le contexte actuel (variations agro-climatiques, biodiversité, diversité culturelle, niches économiques, approche pôles de croissance, décentralisation...), cette déconcentration apparaît comme une nécessité pour apporter des réponses appropriées aux problèmes des populations dans les différentes régions du pays.

2.3.2. Au niveau du MESS

Les universités constituent l'autre pôle de la RST au Burkina Faso. En termes de déconcentration, on peut relever l'ouverture progressive d'universités publiques dans les régions du pays (Hauts-Bassins, Centre-Ouest, Est, Nord et Boucle du Mouhoun).

2.3.3. Au niveau des autres départements ministériels

Des structures relevant d'autres départements ministériels, bien que ne faisant pas partie du système formel de la RST, mènent des activités de recherche au niveau déconcentré. Sont de ces structures les centres de recherche en santé de Nouna, de Saint Camille de Nanoro, le Centre Muraz de Bobo-Dioulasso relevant du ministère de la santé ; le Centre National de Semences Forestières (CNSF) relevant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable avec 4 antennes régionales (Bobo, Fada, Dori et Kaya), le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) relevant du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie qui possède une direction régionale à Bobo-Dioulasso.

2.3.4. Au niveau des autres acteurs

De nombreux partenaires privés et d'organismes non gouvernementaux accompagnent le système de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso. Ces partenaires interviennent dans le domaine des inventions et des innovations et/ou dans la valorisation des résultats de la recherche. Ils sont présents dans l'ensemble des 13 régions du Pays.

2.4. Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la recherche s'est affirmé à partir de 1965 avec notamment :

- la nationalisation de l'Institut Français d'Afrique Noire /Haute-Volta (IFAN/Haute Volta) en 1965 et la transformation de cette structure en Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique (CVRS),
- la création de l'Université de Ouagadougou (UO) en avril 1974 qui a contribué à l'émergence de la recherche universitaire ;
- la création d'un ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en 1978, qui va permettre une restructuration plus poussée de l'activité de recherche par la création de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technologique (DGRST) puis du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- la création du « *Bantiwu*¹ » en 1986, directement rattaché à la présidence du Faso sous le Conseil National de la Révolution (CNR) pour superviser les structures de recherches opérant au Burkina Faso ;
- l'adoption en 1995 d'un plan stratégique de la recherche scientifique et en 1998 d'un plan quinquennal de développement de l'Université de Ouagadougou ;
- la création de plusieurs universités à partir de 1995 : l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB) en 1995 ; l'Université de Koudougou (UK) en 2005, l'Université Ouaga 2 en 2008, l'Université de Fada N'Gourma en 2010, l'Université de Ouahigouya en 2011 et l'Université de Dédougou en 2012 ;

¹Expression en langue dagara signifiant « chercher pour mieux approfondir »

- l'évolution du cadre institutionnel est marqué en 2011, par un recours direct, programmé et budgétisé de la recherche scientifique dans le PAGEDD, ce qui constitue une situation de rupture d'avec le passé où le politique exprimait très rarement ses besoins et donc donnait peu d'occasions à la recherche d'apporter sa contribution à la résolution des problèmes de développement. D'où la création du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Ceci reste le signe visible de la volonté politique des autorités, de faire jouer au secteur de la RST, son rôle de soutien au développement socio-économique.

De nos jours, la RST au Burkina Faso est conduite au sein d'institutions publiques, privées nationales et internationales. Les institutions publiques de RST comprennent le CNRST placé sous la tutelle technique du ministère en charge de la recherche, les universités publiques placées sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et les laboratoires, instituts et centres de recherche placés sous la tutelle d'autres départements ministériels et ayant dans leur mandat la charge de mener des recherches dans leurs champs de compétences (environnement, géologie et mines, sciences du sol, santé publique, etc..La recherche scientifique et technologique dans le secteur privé est encore embryonnaire. Il convient de retenir que le secteur est plus orienté sur les innovations technologiques.

Les institutions internationales de RST et les Universités étrangères interviennent sur la base des conventions ou accords de siège signés avec les institutions nationales partenaires, après avis technique du ministère chargé de la recherche scientifique, entre l'Etat burkinabé d'une part et d'autre part les Etats étrangers, les organisations internationales publiques ou privées. Le statut d'institution internationale de recherche scientifique est reconnu aux institutions à caractère multilatéral, bilatéral ou régional (AfricaRice, AGRHYMET, CIRDES, CORAF/WECARD, CYMMIT, ICRAF, ICRISAT, IITA, INSAH, IRRI, OOAS, SAFGRAD, 2iE, IRD, CIRAD, CIFOR, UICN, etc....

Le cadre institutionnel de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso est donc caractérisé par l'intervention de nombreux acteurs, tant publics que privés. Cependant, il souffre d'une absence de coordination des structures de recherche et des activités. Il en découle une insuffisance de synergie d'action ou de mutualisation de moyens entre ces structures.

2.5. Menaces et opportunités liées au développement du secteur

La PNRST se réalisera dans un contexte national et international qui comporte à la fois des menaces et des opportunités susceptibles d'avoir des influences sur le processus de mise en œuvre et les résultats.

2.5.1. Menaces

Les menaces sont constituées des dangers pouvant compromettre la réussite de la PNRST. Partant de cette définition, les principales menaces qui pèsent sur le développement du secteur sont abordées dans les paragraphes qui suivent.

2.5.1.1. Les incertitudes liées au financement

Le financement de la recherche scientifique au Burkina Faso dépend en grande partie de l'extérieur. Cette dépendance qui handicape déjà la recherche scientifique pourrait s'aggraver en contexte de crise financière internationale en cours. La rareté des ressources pourrait amener les PTF à se détourner de certains champs de recherche. Cela nécessite que l'Etat augmente sa part contributive de financement de la recherche.

2.5.1.2. Les crises dans la sous-région

Les structures de recherche du Burkina Faso entretiennent des relations de partenariat avec des structures de recherche de la sous-région. Une instabilité sociale et/ou politique dans tout pays de la sous-région pourrait mettre en péril les champs communs de recherche.

2.5.1.3. La fuite des cerveaux

L'expatriation des chercheurs burkinabè représente à la fois une opportunité et une menace pour le secteur car, elle constitue un manque à gagner pour le secteur qui souffre déjà d'une faiblesse d'effectifs.

2.5.1.4. La difficile et parfois la non formalisation de la collaboration interinstitutionnelle entre entités du même secteur de la RST

Plusieurs institutions travaillent sur les mêmes thèmes mais s'ignorent royalement à dessein ou pas, et parfois entretiennent des rapports conflictuels alors qu'elles auraient pu mettre leurs efforts en commun.

2.5.2. Les opportunités

Les opportunités sont des occasions favorables et des facteurs pouvant permettre la réussite de la mise en œuvre des actions inscrites dans la politique sectorielle. Parmi les principales opportunités, on peut citer :

2.5.2.1. La création du MRSI

En créant un département ministériel en charge de la recherche scientifique et de l'innovation, le Burkina Faso a plus que jamais pris la résolution de faire de la recherche scientifique et de l'innovation un des principaux leviers de son développement socioéconomique.

2.5.2.2. Les changements climatiques

Si les changements climatiques constituent un facteur de vulnérabilité, ils n'ouvrent pas moins de champs d'investigation dont l'intérêt scientifique peut susciter et permettre l'émergence de nouveaux profils de chercheurs.

2.5.2.3. La biotechnologie moderne

La biotechnologie moderne en tant qu'outil précis permet à la recherche de trouver des solutions appropriées à des contraintes particulières de développement.

2.5.2.4. Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

En plus de leur importance pour le développement des activités dans tous les secteurs, les TIC sont un vecteur de croissance dans le domaine de la recherche. Ils permettent aux chercheurs d'accéder plus facilement aux connaissances scientifiques globales provenant du monde entier, de les adapter et de les faire adopter par les utilisateurs.

2.6. Les stratégies antérieures, l'avancée des projets et leur impact

Un certain nombre de stratégies, projets et programmes ont déjà été élaborés et mis en œuvre par le système de la recherche scientifique et technologique. D'autres sont en cours d'exécution. Il s'agit principalement :

- du Plan Stratégique de la Recherche Scientifique (PSRS);
- du Plan Stratégique quinquennal de Développement Institutionnel de l'Université de Ouagadougou (PSDI-UO) ;
- du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) ;
- du Plan National de Développement de Recherche pour la Santé (PNDRS) ;
- du Projet de Recherches Agricoles (PRA) ;
- du Programme National de Développement des Services Agricoles (PNDSA) ;
- du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP/PPAAO) en cours d'exécution ;
- du Programme ONCHO ;
- du projet UNSO ;
- etc.

La mise en œuvre de ces stratégies, projets et programmes a permis :

- le renforcement des capacités du système national de recherche scientifique en termes de ressources humaines, d'infrastructures de recherches, d'équipements et de finances;
- la déconcentration de la recherche, notamment agricole ;
- le développement de partenariat tant au niveau national qu'international ;
- l'institutionnalisation du FRSIT et la création de l'ANVAR ;
- la prise en compte de la recherche par certains plans sectoriels, exemple du PNDS.

2.7. Dépense publique pour le secteur : son évolution et sa répartition

L'un des indicateurs le plus courant de la recherche-développement est le pourcentage du PIB qu'un pays consacre à la recherche scientifique et technologique.

Au Burkina Faso, bien que la recherche ne soit pas exclusivement menée au CNRST, ce centre est la principale structure dont la mission est de mener les activités de recherche pour soutenir le développement du pays. Par conséquent, les allocations budgétaires de ce centre

peuvent donner une estimation de la dépense publique pour le secteur de la recherche scientifique et technologique.

En considérant le rapport des allocations budgétaires annuelles du CNRST sur les valeurs respectives du PIB au cours de la période 2002-2012, il ressort que la dépense publique pour le secteur reste plus ou moins constante à un taux d'environ 0,1% du PIB.

Ce pourcentage est très loin de l'objectif de 1% du PIB que chaque pays africain devrait investir dans le secteur, conformément à la Décision de Khartoum sur la Science et la Technologie approuvée par le Conseil Exécutif de l'Union Africaine en 2006.

Une désagrégation des allocations budgétaires du CNRST sur la période 2002-2012 montre que la part moyenne des dotations allouées effectivement aux activités de recherche n'est que de 7% contre 70% pour les salaires.

La conséquence de cet état de fait est que le financement des activités de recherche scientifique et technologique au Burkina est fortement tributaire des bailleurs de fonds internationaux. Bien que cette tendance semble être générale dans la plus part des pays africains, il est plus que nécessaire d'améliorer le niveau de financement par des capitaux nationaux. Ce n'est qu'à cette condition que la recherche au Burkina pourra se consacrer principalement à la résolution des problèmes prioritaires de développement du pays.

2.8. Forces et faiblesses du secteur

L'analyse du secteur révèle que la RST burkinabè a acquis une riche expérience de laquelle des forces et des faiblesses peuvent être tirées pour la réalisation de ses missions.

2.8.1. Forces

Au titre des forces, on peut citer :

- la volonté politique qui vise à faire de la recherche un levier pour le développement socioéconomique ;
- la pertinence des programmes de recherche qui correspondent aux préoccupations des populations et qui s'inscrivent dans les domaines prioritaires de développement économique du pays ;
- la diversité des profils et la compétence du personnel scientifique et technique ;
- l'existence de laboratoires de recherche scientifique et de centres d'excellence de recherche à dimensions régionales ;
- l'autonomie de gestion conférée au CNRST et aux universités publiques par le statut d'EPSCT ;
- la déconcentration et/ou régionalisation de certaines structures de recherche et des universités ;
- la mise en place d'organes de financement de la recherche : Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID), Fonds National de l'Education et de la Recherche (FONER), Fonds d'Appui pour la Recherche en Santé (FARES) ;

- l'existence de structures de valorisation (FRSIT, ANVAR) pour la diffusion et la valorisation des résultats de recherches, d'inventions et d'innovations ;
- le développement d'un partenariat riche et dynamique avec les partenaires techniques et financiers, les institutions de recherche et les universités étrangères, le secteur privé et les ONG ;
- l'engouement de plus en plus croissant des utilisateurs pour les produits de la recherche.

2.8.2. Faiblesses

Malgré les forces ci-dessus mentionnées, le secteur de la RST est caractérisé par un certain nombre de faiblesses dont les principales sont :

- l'insuffisance du financement public pour la mise en œuvre des programmes de recherche ;
- faible participation du secteur privé dans le financement des activités de recherche ;
- l'insuffisance en infrastructures et la faiblesse en équipement des plateaux techniques ;
- la faible coordination de l'ensemble des activités de recherche scientifique qui se mènent dans le pays ;
- l'insuffisance dans la protection des résultats de recherche ;
- l'insuffisance et la vétusté des infrastructures de recherche (laboratoires) et d'équipements ;
- l'insuffisance des ressources humaines (difficultés de recrutement dans les structures de recherches, fuite des cerveaux, ...) ;
- l'absence d'une véritable politique de formation et d'insertion du personnel de recherche ;
- la non prise en compte des structures de recherche et de leur personnel des autres départements ministériels dans le système formel de recherche ;
- l'insuffisance d'informations et de communication sur les résultats de recherche, de données statistiques et d'indicateurs de performance sur le secteur ;
- la faiblesse de la législation en matière d'éthique de la recherche.

Au regard de ces faiblesses, de nombreux défis sont à relever.

2.9. Grands défis à relever

Au regard de l'état actuel du système de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso, trois défis majeurs sont à relever : le développement de la RST, la valorisation des acquis l'amélioration des capacités de pilotage et la création de synergies.

2.9.1. Développement de la RST

Le système de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso évolue dans un environnement marqué par une croissance démographique soutenue, une crise financière généralisée et un effort budgétaire relativement faible. Ces différents facteurs ralentissent le

développement du secteur de la recherche scientifique et celui du financement pour une contribution effective au bien-être du burkinabè.

Les activités de recherche devront se mener à l'intérieur de plans et programmes cohérents, limités en nombre, réalistes et réalisables. Ces programmes qui seront d'un intérêt national, devront couvrir les domaines prioritaires suivants : développement rural, santé, énergie, éducation, matériaux locaux, environnement, valorisation des résultats de recherche.

2.9.2. Valorisation des résultats de recherche

Au cours des dernières décennies, de nombreux résultats ont été générés par les structures de recherche. Cependant, ces résultats demeurent peu connus des populations et peu valorisés. Ceci limite leurs impacts sur le développement socio-économique. D'où la nécessité de prendre en compte la valorisation des résultats de recherche comme un des défis majeurs pour l'atteinte des objectifs assignés au secteur.

2.9.3. Amélioration des capacités de pilotage et création de synergies

L'insuffisance des ressources humaines et matérielles et la faiblesse de la convergence institutionnelle et scientifique, d'intégration et de coordination constituent des facteurs limitant pour un bon pilotage du secteur. Dans le cadre de la présente politique, un accent particulier devra être porté sur la satisfaction des besoins en équipement, en infrastructures et en ressources humaines ainsi que sur la coordination et la communication. En outre, une attention particulière devra être accordée aux questions de législation (bioéthique, biosécurité, éthique de la recherche, sûreté nucléaire, ...).

Tout contribuera à la création d'une véritable synergie d'actions entre les différents acteurs du secteur de la recherche et technologique.

3. FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LAPNRST

3.1. Fondements

La politique nationale de la recherche scientifique et technologique trouve ses fondements tant au plan national qu'international.

3.1.1. Au niveau national

Au plan national, cette politique s'inscrit dans le cadre de la SCADD qui fait de la recherche scientifique un levier du développement économique et social. Dans ce sens, elle trouve sa légitimation à travers les documents de la SCADD et de l'ENP Burkina 2025.

3.1.2. Au niveau international

Au plan international, la PNRST tire son fondement essentiellement des OMD, du plan d'actions consolidé de l'UA et des orientations de la CEDEAO en matière de science, technologie et innovation auxquels le Burkina Faso a souscrit.

3.2. Vision

A travers la formulation et la mise en œuvre de la PNRST, le Gouvernement veut faire du Burkina Faso un pays émergent en s'appuyant sur la recherche, comme un levier indispensable pour le développement.

Ainsi, la vision du secteur est : « *A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un système de recherche scientifique et technologique innovant et performant au service du développement socio-économique des populations* ».

L'engagement pour l'atteinte de cette vision dépendra de la pertinence et de la diversité des activités, du dynamisme et de la collaboration de l'ensemble des acteurs ainsi que de la quête de l'excellence dans toutes les actions entreprises.

Egalement cette vision est soutenue par des principes directeurs.

3.3. Principes directeurs

La politique nationale en matière de RST repose sur des principes directeurs.

- *L'unicité et la promotion de la bonne gouvernance de la recherche* : la recherche scientifique à un caractère transversal. La gouvernance rationnelle de la recherche implique l'unicité de pilotage par une instance qui oriente, coordonne et évalue la mise en œuvre dans le respect de la diversité des acteurs en présence.
- *L'ouverture de la recherche au monde des entreprises* : le tissu économique du Burkina Faso est constitué principalement de PME/PMI et du secteur informel. Son évolution vers une organisation plus rationnelle et plus performante dans un monde où la compétitivité est la règle, est subordonnée à la génération par la recherche de résultats économiquement rentables.
- *L'engagement sur les résultats et le financement compétitif de la recherche* : afin de s'assurer que les programmes de recherche qui seront mis en œuvre répondent aux besoins de développement économique et social du pays, leur financement se fera suivant un mode compétitif.
- *L'appropriation des connaissances scientifiques globales existantes* : les pays développés et les pays émergents ont accumulé beaucoup de connaissances et de résultats qui leur ont permis d'atteindre leur niveau actuel de développement. Il faudra s'en approprier pour créer de nouvelles technologies et innovations adaptées aux besoins du pays.
- *La participation* : elle consiste à associer les acteurs publics et privés, nationaux, régionaux et internationaux agissant dans le secteur de la recherche afin de garantir la cohérence, la complémentarité et la synergie des interventions. Au niveau national, la participation favorise un large consensus dans la mise en œuvre de la politique de la recherche et facilite le transfert des résultats vers les services techniques et de développement.
- *La prise en compte des potentialités régionales et l'adaptation à la variabilité climatique* : la disparité des potentialités des régions et les variations climatiques de plus

en plus perceptibles avec l'apparition d'événements extrêmes impliquent les recherches décentralisées et adaptées pour relever les défis de développement.

- **La recherche pour le développement durable** : dans ce sens, l'interaction entre la recherche et le développement doit permettre de mettre en synergie des aspects économiques, sociaux et écologiques de la société burkinabè selon l'analyse et la planification prospective du développement.
- **La promotion du genre** : la recherche devrait favoriser un développement durable et équitable permettant de réduire les inégalités liées au genre. La mise en place de la Cellule Genre du MRSI et la mise en œuvre de son Plan d'Actions contribueront à cette promotion et à l'opérationnalisation de la Politique Nationale Genre.

Pour soutenir l'application des principes directeurs sus-définis, la mise en œuvre de la politique de la recherche s'inspirera de bonnes pratiques en matière de programmation, de gestion de la performance par l'affectation des ressources en fonction des résultats escomptés, de l'utilisation de l'information et de la communication scientifique et du suivi-évaluation.

4. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En capitalisant les atouts majeurs et prenant en compte les principaux obstacles identifiés par l'analyse diagnostique et dans la perspective d'une atteinte des grands objectifs assignés au secteur de la RST à travers le cadre global de la SCADD, la mise en œuvre de la PNRST se fera à travers neuf (09) orientations stratégiques.

- **Orientation 1** : Contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires par la mise au point de technologies permettant l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, la préservation, le développement et l'exploitation durable des ressources naturelles pour le bien-être des populations.
- **Orientation 2** : Promouvoir des systèmes de soins novateurs, efficaces et accessibles ainsi que des technologies en santé et plantes médicinales en vue d'assurer une meilleure protection sanitaire des populations.
- **Orientation 3** : Contribuer au développement d'un système éducatif et de formation professionnelle adapté aux réalités socio culturelles, économiques et politiques des différentes composantes de la société burkinabé.
- **Orientation 4** : Contribuer à l'accès durable à l'eau potable et à un cadre de vie sain pour la majorité des populations aussi bien en milieu urbain que rural.
- **Orientation 5** : Explorer et promouvoir toutes les sources et formes d'énergies pour une exploitation rationnelle, économique et durable par les populations, les PMI/PME et les industries nationales.
- **Orientation 6** : Promouvoir les recherches sur les matériaux locaux en tant qu'alternatives efficaces et accessibles pour l'artisanat national, la construction et les travaux publics de qualité.

- **Orientation 7 :** Appuyer les pôles de croissance, les filières et les niches appropriées sur l'ensemble du territoire national pour une valorisation optimale des résultats de la recherche.
- **Orientation 8 :** Contribuer à la construction d'une identité nationale positive, au renforcement de la démocratie et à l'ancrage d'une culture de la bonne gouvernance et de la paix.
- **Orientation 9 :** Renforcer les capacités des structures de recherche scientifique et technologique en vue d'une promotion de l'industrie locale en synergie avec les PME/PMI.

5. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs stratégiques poursuivis par la PNRST à travers ses programmes sont :

- *développer la recherche scientifique et technologique ;*
- *promouvoir l'utilisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations ;*
- *renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère.*

6. LES PROGRAMMES

Défini comme une partie de la mission permanente assignée au MRSI, le programme vise un objectif global et se décompose en actions. Pour les dix prochaines années, le MRSI entend exécuter sa mission publique en matière de recherche scientifique et technologique à travers trois (3) programmes dont deux programmes opérationnels et un programme de soutien aux services du MRSI. Ce sont :

Programme 1 : Recherche scientifique et technologique ;

Programme 2 : Valorisation des résultats de la recherche ;

Programme 3 : Pilotage et soutien aux services du MRSI.

6.1. Programme 1 : Recherche scientifique et technologique

Ce programme vise la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de recherche scientifique et d'innovation. Il s'inscrit dans l'Axe 1 de la SCADD, à savoir le développement des piliers de la croissance.

Objectif stratégique : développer la recherche scientifique et technologique.

Pour atteindre l'objectif stratégique de ce programme, les actions suivantes seront réalisées :

- ✓ *Recherche agricole et environnementale ;*
- ✓ *Recherche en sciences appliquées et technologies ;*
- ✓ *Recherche en sciences de la santé ;*
- ✓ *Recherche en sciences sociales et humaines ;*
- ✓ *Renforcement de la coopération scientifique et technologique ;*
- ✓ *Mobilisation des ressources financières et financement de la recherche scientifique et de l'innovation.*

6.1.1. Recherche agricole et environnementale

Cette action qui permettra au département de poursuivre le développement de technologies et d'innovations agricoles, a pour objectif opérationnel de générer et de contribuer à diffuser des connaissances et des technologies appropriées dans les domaines agricole et environnemental. Ces connaissances, innovations et technologies une fois mises au point, devront être vulgarisées auprès des utilisateurs pour booster le rendement agricole au Burkina Faso avec en vue l'augmentation des productions végétales, l'amélioration des productions animales, l'amélioration des productions forestières, la gestion durable des ressources naturelles.

6.1.2. Recherche en sciences appliquées et technologies

Cette action a pour objectif opérationnel de générer et de contribuer à diffuser des technologies et innovations dans le domaine des substances naturelles et de l'agroalimentaire, sur les matériaux locaux de construction. L'action vise également à développer des innovations dans le domaine de l'énergie en général et du solaire en particulier, à renforcer les recherches sur les thématiques émergentes comme la biotechnologie et les changements climatiques.

Ces innovations et technologies devront être mises à la disposition des utilisateurs pour renforcer leur capacité de production, de transformation, de conservation, et de commercialisation.

6.1.3. Recherche en sciences de la santé

Cette action vise à générer et contribuer à diffuser des technologies et innovations dans le domaine des sciences de la santé : biomédical et santé publique, systèmes de santé, médecine et pharmacopée traditionnelles, biochimie et nutrition. Elle permettra l'élargissement de la production de phytomédicaments à d'autres pathologies pour la promotion de la santé des populations.

6.1.4. Recherche en sciences sociales et humaines

Cette action a pour objectif opérationnel de générer et contribuer à diffuser des connaissances et innovations dans le domaine des sciences sociales et humaines. L'action va couvrir les domaines de la linguistique et des langues nationales, des sciences de l'éducation, des sciences juridiques, politiques et de l'administration, des sciences de la population, de la socio-économie et de l'anthropologie du développement.

6.1.5. Renforcement du contrôle et de la coordination scientifique et technologique

Cette action a pour objectif opérationnel de renforcer le contrôle et la coordination de la recherche scientifique et technologique. Elle contribue à la dynamisation de la coopération scientifique; à la coordination et la mise en cohérence au plan national de l'ensemble des activités des structures de recherche scientifique, technologique et d'innovation. Elle permettra également l'application des dispositions législatives et réglementaires et des normes et éthiques en matière de recherche scientifique, technologique et d'innovation; en matière de biotechnologie et de biosécurité.

Cette action visera également à contribuer à l'émergence d'équipes mixtes de recherche pour éviter les duplications et la déperdition des moyens.

6.1.6. Mobilisation des ressources financières et financement de la recherche scientifique et technologique

Cette action a pour objectif de mettre en place des mécanismes fonctionnels de financement sécurisé et durable de la recherche scientifique et technologique. La mobilisation des ressources financières pour le secteur pourrait prendre en compte des financements innovants (taxes additionnels sur le tabac, l'alcool, la téléphonie mobile, l'importation du riz, les industries polluantes etc.) ; le financement par le secteur privé de projets et de programmes de recherche et d'innovation pour le développement.

6.2. Programme 2 : Valorisation des résultats de la recherche

Les systèmes productifs restent faiblement influencés par les résultats de la recherche et de l'innovation. Ce programme vise la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de valorisation des résultats de la recherche. Il s'inscrit dans l'Axe 1 de la SCADD, à savoir le développement des piliers de la croissance accélérée.

Objectif stratégique : promouvoir l'utilisation intensive des résultats de la recherche, des inventions et des innovations.

Le programme est articulé autour des deux actions stratégiques suivantes :

- ✓ *Protection et transfert des technologies, inventions et innovations ;*
- ✓ *Valorisation et évaluation.*

6.2.1. Protection et transfert des technologies, inventions et innovations

Cette action vise le transfert des résultats de la recherche vers le monde des utilisateurs. Elle permettra le recensement des technologies, inventions et innovations susceptibles d'être protégées ; la formation et la sensibilisation des acteurs sur les mécanismes et types de propriétés intellectuelles. L'action permettra par ailleurs d'appuyer les chercheurs, inventeurs et innovateurs dans le processus de protection des résultats de leurs travaux. Il s'agira également d'appuyer et de suivre les négociations et les signatures des contrats d'exploitation des technologies protégées avec le monde des entreprises et de réaliser des études de référence et des études prospectives en matière de valorisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations. Il sera également pris en compte la promotion de l'expertise nationale.

6.2.2. Valorisation et évaluation

L'objectif opérationnel de cette action est d'accroître et d'accélérer la diffusion et l'adoption des technologies, inventions et innovations par la création et l'animation de :

- (i) parcs d'innovations dans les pôles de croissance,
- (ii) plateformes multi-acteurs sur les filières prioritaires et les produits moteurs à travers le pays,

(iii) centres d'incubation de technologies.

L'action va également permettre de développer et de mettre en œuvre une stratégie efficiente de communication sur les technologies, inventions et innovations, promouvoir le partenariat public-privé et contribuer au renforcement des capacités des acteurs. Elle prévoit une évaluation périodique de l'état de valorisation des résultats de la recherche, des inventions et innovations.

6.3. Programme 3: Pilotage et soutien aux services du MRSI

Ce programme regroupe les actions de toutes les structures (centrales, déconcentrées, rattachées ou de missions) venant en soutien aux programmes 1 (recherche scientifique et technologique) et 2 (valorisation des résultats de la recherche). Le programme 3 vise à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du MRSI en apportant les soutiens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exécution des missions du département.

Objectif stratégique : renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère.

A travers la mise en œuvre de ce programme, les capacités de gestion et de pilotage du MRSI seront renforcées et les performances des instituts, des structures administratives et du personnel du ministère améliorées.

Sa mise en œuvre se fera à travers les cinq (05) actions majeures suivantes :

- ✓ *Pilotage et coordination ;*
- ✓ *Gestion des ressources humaines ;*
- ✓ *Gestion des ressources matérielles et financières ;*
- ✓ *Communication et information ;*
- ✓ *Planification et suivi – évaluation.*

6.3.1. Pilotage et coordination

La politique sectorielle offre un cadre cohérent d'intervention et de mise en œuvre des actions du MRSI. Pour plus d'efficacité et une meilleure synergie d'action, un dispositif adéquat de pilotage et de coordination de l'ensemble des actions doit être mis en place. Cette action devrait donc permettre au MRSI d'asseoir un dispositif efficace de pilotage et de coordination administrative et technique des structures centrales, déconcentrées, rattachées et de mission. Elle devrait également permettre la modernisation de son dispositif organisationnel.

Pour ce faire, l'organisation doit être améliorée en commençant par une véritable unification du dispositif actuel. En effet, la fusion ne doit pas être une simple juxtaposition des structures héritées de l'ex Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), elle doit s'insérer dans un processus de changement profond et de mise en place d'outils et méthodes d'organisation à même d'assurer l'efficacité et l'efficience.

A cet effet, il s'agira notamment de (i) organiser régulièrement les différentes sessions de pilotage, (ii) coordonner et veiller au respect de la Convention sur l'Interdiction des Armes

Chimiques (CIAC) au Burkina Faso ; (iii) veiller au respect de la convention de la coopération technique avec l'AIEA.

6.3.2. Gestion des ressources humaines

La réussite de la mise en œuvre de la présente politique sectorielle dépend en grande partie de la disponibilité de ressources humaines compétentes et motivées. L'optimisation de la gestion des ressources humaines devrait donc permettre au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI) de disposer d'un personnel en nombre suffisant et en qualité pour accomplir efficacement ses missions. Des avancées significatives sont notées en matière de gestion de la carrière des chercheurs et du personnel de soutien. Cependant, les efforts devraient se poursuivre par la mise en œuvre d'actions visant la modernisation de la gestion des ressources humaines afin d'accroître les performances globales et d'assurer l'épanouissement de tous les agents du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI) à leur poste respectif. Dans ce sens, il s'agira entre autres de mettre en œuvre une stratégie globale de motivation du personnel du MRSI et de renforcement de capacités.

6.3.3. Gestion des ressources matérielles et financières

Il s'agit d'élaborer, d'exécuter le budget annuel du département conformément aux textes en vigueur et d'assurer une gestion optimale des ressources matérielles et financières dans le respect des principes de gestion axée sur les résultats (GAR). L'allocation des ressources devrait donc se faire en relation avec les objectifs poursuivis. L'action traitera donc des moyens matériels et financiers nécessaires pour la réalisation efficace et efficiente des missions notamment les cadres de travail, les équipements de laboratoires, l'équipement informatique des services, la logistique, les allocations de ressources pour réaliser les activités. Dans ce sens, il s'agira de définir les priorités dans les acquisitions en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de déblocage des fonds et le plan de passation des marchés publics dans le meilleur délai.

6.3.4. Communication et information

La communication sur la recherche a pris de l'ampleur depuis la création du MRSI. Cela a permis à la recherche d'améliorer sensiblement sa visibilité auprès de l'opinion. Des supports importants de communication (site Web, revues, journal scientifique, réseau de journalistes sur les questions relatives à la recherche scientifique) ont été développés.

La gestion des systèmes d'information mettra l'accent sur le pilotage interne de l'information, la gestion de l'archivage et la coordination du développement des outils informatiques.

S'agissant spécifiquement du volet informatique, la multiplicité des applications en exploitation due au caractère transversal des missions du MRSI et le besoin constant de leur mise à jour requièrent entre autre la mise en place d'une cellule de veille informatique. Cette cellule doit être en cohérence avec le schéma directeur informatique national afin de répondre à toutes les sollicitations des utilisateurs.

L'action va permettre de renforcer l'existant et de rationaliser toutes les activités de communication et d'information pour plus de valeur ajoutée. De même, elle permettra la capitalisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations quelles soient effectuées au Burkina Faso ou à l'étranger mais pertinentes pour le pays à travers une stratégie de communication et de sensibilisation.

6.3.5. Planification et suivi évaluation

Cette action permettra d'asseoir un dispositif efficace de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle et de ses programmes. A cet effet, il s'agira (i) de suivre la mise en œuvre du plan d'actions triennal glissant et du plan stratégique institutionnel à travers la mise en place d'un système de suivi évaluation; (ii) d'assurer la programmation pluriannuelle des dépenses du MRSI en cohérence avec les choix stratégiques ; (iii) de collecter, traiter et publier les statistiques sur la recherche scientifique et les innovations ; (iv) de produire régulièrement les programmes et les rapports d'activités du MRSI conformément aux dispositions réglementaires..

Il est contenu également dans cette action toutes les activités ayant trait à la formulation, au suivi et à l'évaluation des projets et programmes de développement sous tutelle technique du MRSI et de servir d'interface entre le ministère et l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Cette action reposera enfin sur les différentes études et analyses relatives à des thématiques spécifiques ou transversales en soutien à la mise en œuvre des missions du MRSI.

7. FINANCEMENT DE LA PNRST

La mise en œuvre de la PNRST dépendra des ressources financières mobilisables au plan interne et externe. En tant qu'instrument d'organisation de la mise en œuvre des missions du ministère, la politique sectorielle sera financée d'une part par le budget de l'Etat et d'autre part, par la contribution des PTF qui soutiennent ces programmes, les ONG, le secteur privé, la société civile et divers donateurs.

7.1. La contribution de l'Etat à travers le FONRID

L'Etat a été pendant longtemps le principal acteur dans le financement du secteur de la recherche. Cependant, l'essentiel de cet apport portait jusqu'à une période récente sur les charges de fonctionnement des structures. D'où la nécessité de saluer la volonté politique affichée de trouver un mécanisme de financement de la recherche notamment à travers le FONRID qui est un fonds compétitif et un mécanisme de mise en place des ressources financières spécifiques pour soutenir la recherche scientifique et les innovations pour le développement durable au Burkina Faso.

7.2. La contribution des PTF et ONG

Les PTF et les ONG jouent un rôle prépondérant dans le financement des activités de recherche. En effet, les structures de recherche négocient et signent des projets et conventions

de recherche avec des partenaires. La présente politique va nécessiter de leur part, de nouveaux engagements pour la recherche-développement. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de renforcer la synergie entre l'Etat et ces acteurs.

7.3. La contribution du secteur privé

Le secteur privé intervient dans plusieurs domaines de recherche, d'inventions et d'innovations. Il pourrait participer au financement de la politique par des accords de partenariat en fonction de ses centres d'intérêts.

Les besoins et les sources de financement seront détaillés dans des plans d'actions opérationnels de mise en œuvre de la présente politique. Il convient donc de créer une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs pour le financement de la politique afin d'assurer une gestion efficiente et transparente des ressources mobilisées.

8. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA PNRST

8.1. Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique, le MRSI va s'appuyer sur les outils de planification suivants :

- le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) triennal glissant ;
- le Plan d'Actions annuel.

Ces outils de planification seront progressivement remplacés par le Budget Programme et le Projet Annuel de Performance.

8.1.1. Le plan d'actions prioritaires triennal

Le plan d'actions triennal développera les actions des programmes en activités. Ainsi, à partir de la vision du secteur, le plan d'actions identifiera toutes les transformations à opérer pour permettre au ministère de réaliser efficacement l'action gouvernementale en matière de recherche scientifique et technologique.

8.1.2. Le plan d'actions annuel

Le plan d'actions annuel déclinera les actions des programmes en activités pour une année donnée.

8.1.3. Le Budget Programme

Le ministère, pour atteindre sa mission de conception, de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière de recherche et d'innovation au service du développement économique et social, a adopté le Budget Programme comme instrument de planification stratégique et opérationnelle conformément à la réforme budgétaire en cours. Cet instrument de performance, basé sur la Gestion Axée sur les Résultats, constituera l'outil de gestion de la présente politique.

8.1.4. Le Projet annuel de performance

Le Projet Annuel de Performance (PAP) est un document annexe obligatoire au Budget Programme. Il retrace par programme, les orientations stratégiques, les objectifs, actions et indicateurs de performance ainsi que les services, projets et opérateurs.

Le PAP présente aussi les ressources du programme, la répartition des crédits et des emplois, la justification des coûts hors-investissement et les échéanciers des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

8.2. Le dispositif de pilotage

La mise en œuvre de la politique sectorielle sera coordonnée par un Comité de Pilotage présidé par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Le Comité de Pilotage regroupe les structures centrales du MRSI et les autres acteurs du secteur impliqués dans la mise en œuvre de la politique sectorielle. Il est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de la politique. Il est assisté d'un Secrétariat Technique qui sera assuré par la Direction des Etudes et de la Planification (DEP). Des Groupes Techniques seront créés pour prendre en charge chaque programme. Le Secrétariat Technique est chargé de la coordination de l'action des Groupes Techniques et de la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité de Pilotage.

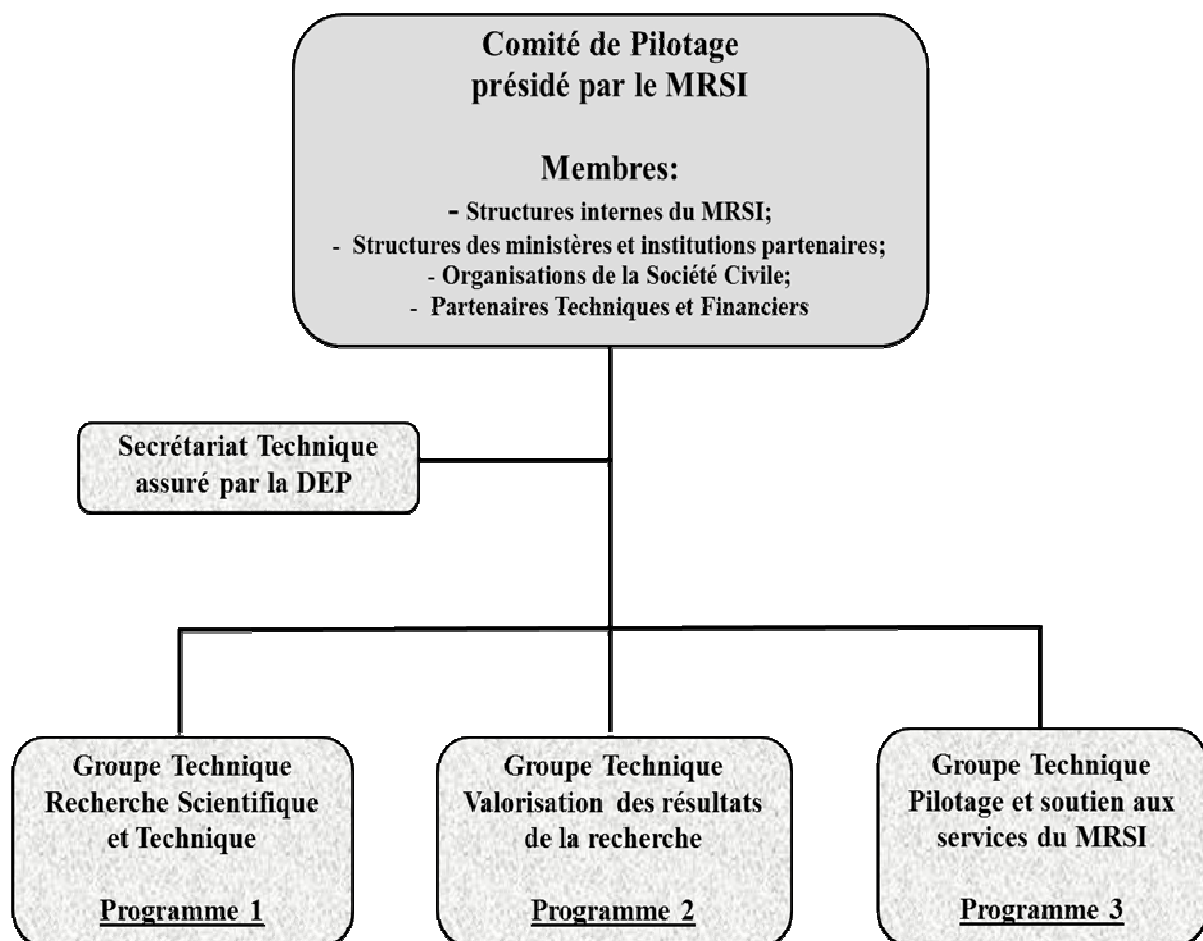


Schéma du dispositif de pilotage de la PNRST

La mise en œuvre de la politique est déléguée aux structures responsables qui travailleront dans des Groupes de Travail chargés de la conception, de la réalisation et de l'atteinte des résultats des programmes. Chaque programme sera coordonné par un Responsable de programme et chaque responsable de structure impliqué dans les programmes veillera à l'obtention des résultats attendus de sa structure. Les responsables de programme et des structures concernées, seront dans des Groupes de Travail qui disposeront de feuilles de route comprenant des objectifs, des moyens et des résultats à atteindre. Chaque Groupe de Travail disposera d'un responsable nommé par le Ministre.

Les PTF impliqués dans la mise en œuvre de la politique participeront aux groupes de travail selon des modalités à préciser. La composition, l'organisation et le fonctionnement du dispositif de pilotage feront l'objet de textes réglementaires.

8.3. Le suivi et l'évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle du MRSI portera sur l'état de réalisation des actions à partir des indicateurs associés. Les chargés de programmes, puis les groupes de travail produiront des rapports trimestriels qui rendent compte du niveau de réalisation des résultats. Le cadre de résultats et le cadre logique seront les principaux outils pour réaliser le suivi.

Les revues de la politique sectorielle seront assurées par le Comité de Pilotage qui se réunira deux fois par an à cet effet. La coordination technique préparera les documents à examiner par le Comité de Pilotage. Des projets de performance seront proposés chaque année sous forme de tableau pour faciliter le suivi et l'évaluation. En fin d'année, un rapport de performance sera élaboré pour présenter les résultats atteints au regard des prévisions. Aussi, les indicateurs seront-ils mis en ligne et renseignés périodiquement à travers le système d'information des politiques sectorielles.

La politique sectorielle fera l'objet d'une évaluation globale pour mesurer l'impact de sa mise en œuvre sur le secteur de la recherche et sur la société dans son ensemble.

9. HYPOTHESES ET GESTION DES RISQUES

La PNRST se réalisera dans un contexte national et international qui comporte à la fois des hypothèses et risques susceptibles d'avoir des influences sur le processus de mise en œuvre et les résultats. Il y a donc lieu d'identifier au départ du processus, ces hypothèses ainsi que le niveau de risques.

Les hypothèses sont les conditions requises pour la réussite de la mise en œuvre des programmes inscrits dans la politique sectorielle. Les risques étant associés à la possibilité de non survenu de ces hypothèses, le MRSI travaillera à développer une capacité d'anticipation pour une gestion efficace des risques probables.

9.1. Les hypothèses

Les hypothèses comprennent les conditions externes et internes à la présente politique. Les principales conditions externes identifiées à réunir se présentent comme suit : la volonté

politique, la stabilité sociopolitique, la collaboration avec d'autres acteurs et les conditions climatiques. Au niveau des conditions internes, il faudra relever principalement des ressources humaines, matérielles, financières et un cadre institutionnel adapté et stable.

9.1.1. Les conditions externes

9.1.1.2. La volonté politique

Les plus hautes autorités du Burkina Faso ont manifesté leur intérêt à promouvoir la recherche scientifique et l'innovation en les prenant en compte dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable. En effet, la recherche scientifique et l'innovation s'inscrivent en droite ligne des axes 1 et 4 de la SCADD. A cela s'ajoute la création en 2011 d'un département spécifique en charge de la recherche scientifique et de l'innovation. Le maintien de cette dynamique contribuera à favoriser l'atteinte des objectifs de la présente politique.

9.1.1.2. La stabilité sociopolitique

Le processus démocratique qui s'est mis en place en 1991 au Burkina Faso, la paix sociale et la bonne gouvernance ont favorisé l'atteinte des résultats escomptés de plusieurs politiques, programmes et projets développés par le Gouvernement du Burkina Faso. Ils seront sans aucun doute pour la présente politique, des facteurs mobilisateurs d'investissements nationaux et internationaux au profit de la recherche. L'existence et la consolidation de ces valeurs de stabilité et de bonne gouvernance sous-tend la mise en œuvre réussie de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation.

9.1.1.3. La collaboration avec les autres acteurs

La PNRST sera portée par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. Cependant, sa mise en œuvre ne sera une réussite qu'avec l'adhésion des autres acteurs de la recherche et du développement au niveau national (administration publique, société civile, secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers).

Le travail en synergie avec l'ensemble des acteurs permettra une mobilisation conséquente à même de porter la politique vers les résultats attendus. La collaboration des autres acteurs avec le MRSI se présente ainsi comme une condition majeure qui sous-tend la réussite de la politique.

9.1.1.4. La maîtrise des conditions climatiques et pluviométriques

L'un des principaux soutiens du développement économique et social du Burkina Faso est le secteur primaire (30% du PIB) qui est fortement tributaire des conditions climatiques et pluviométriques. Les efforts de la recherche visant à améliorer la productivité de ce secteur doivent également prendre en compte une meilleure maîtrise et connaissance des variations pluviométriques et climatiques. Ceci compte tenu du fait que les paquets technologiques sont souvent développés dans des conditions pluviométriques et climatiques précises qui doivent être remplies pour obtenir les résultats escomptés. La maîtrise des conditions climatiques et pluviométriques sera donc un atout majeur pour la réussite de la mise en œuvre de la présente politique.

9.1.2. Des conditions internes

9.1.2.1. Les ressources humaines, matérielles et financières

La politique de la recherche scientifique et de l'innovation est tributaire de la disponibilité des moyens matériels, humains et financiers pour sa mise en œuvre. Les principales conditions requises sont :

- le nombre et la qualification des ressources humaines ;
- la quantité et la disponibilité des ressources allouées par l'Etat et les soutiens apportés par les autres partenaires (PTF, Secteur privé et Société civile.) ;
- le respect des engagements pris par les autres acteurs ;
- le respect du principe de fongibilité qui devra alléger les procédures de gestion et raccourcir les délais de décaissement au niveau du FONRID.

9.1.2.2. Un cadre institutionnel adapté et stable.

La création du MRSI en janvier 2011 a renforcé le cadre qui régit le domaine de la recherche scientifique et technologique. En effet, la création du MRSI lui consacre une autonomie qui rend le pilotage du secteur de la recherche scientifique et technologique plus opérationnel et adapté. Cette création a favorisé la mise en place de cadres de concertations multi acteurs (Etat, partenaires au développement, société civile, chercheurs, privé...) sur les préoccupations et performances des chercheurs. De ces organes, on peut citer :

- le Conseil Administration de Secteur Ministériel ;
- le Conseil de Département ;
- le Conseil d'Administration du CNRST ;
- le Conseil Scientifique du CNRST ;
- les Conseils Scientifiques et de Gestion des instituts de recherche.

L'amélioration du fonctionnement de ces organes est une condition de succès de la présente politique.

9.2. Gestion des risques

Les risques sont les facteurs négatifs externes et internes qui peuvent impacter négativement la réalisation des résultats escomptés de la politique. Ils correspondent à la probabilité que les hypothèses, qui sont les conditions requises pour le succès de la politique ne se réalisent pas. Ainsi donc, pour chaque hypothèse, le niveau de risque doit être évalué. Les nombreuses incertitudes liées à la période relativement longue de la présente politique rendent imprécis cet exercice. Cependant, il est à reconnaître que les hypothèses qui régissent la réalisation des résultats immédiats présentent un risque faible de non réalisation. Celles qui favoriseront l'atteinte des résultats intermédiaires présenteront un risque moyen de non réalisation tandis que les hypothèses qui contribueront à l'atteinte des résultats à long terme, présenteront un risque de non réalisation élevé.

Le dispositif de pilotage de la politique assurera le suivi régulier de ces risques afin de permettre des prises de décisions quant à une éventuelle réorientation de chaque programme de la politique suite à la non réalisation d'une hypothèse ou à la survenue d'un risque.

CONCLUSION

La présente Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique (PNRST) offre à l'ensemble des acteurs un cadre d'orientation de l'action gouvernementale en la matière pour la période 2013-2025.

Tirant les enseignements de la mise en œuvre des stratégies et politiques antérieures dans le secteur, la PNRST s'inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis l'adoption du CSLP en 2000.

Elle intervient à une période où le Gouvernement a décidé de stimuler la recherche scientifique et technologique pour soutenir la croissance économique à travers le concept de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ainsi, la PNRST a pour ambition de contribuer à la réalisation des objectifs de croissance et de développement pour faire du Burkina un pays émergent à l'horizon 2025.

La mise en œuvre de la PNRST ne pourra se faire efficacement sans une adhésion des acteurs du secteur de la recherche scientifique et technologique. Une synergie des acteurs est donc nécessaire pour sa réussite.

Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation mettra tout en œuvre, de concert avec les autres acteurs du secteur, pour créer les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux de la PNRST.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Ministères	Documents
MRSI	Plan stratégique de la recherche (document de synthèse)
	Projet d'appui à l'élaboration de la politique et les plans stratégiques
	Avant- projets de loi d'orientation de la RS de 1995 et de 2012
	Rapport audit CNRST
	Avant-projet de budget
	Nouveau statut du CNRST
	Budget programme du MRSI
	Document diagnostic
	Stratégie Nationale de Valorisation des Technologies, Inventions et Innovations
	Etat des lieux des acquis de la R-I
	Document de présentation du PSCE
	Document d'orientation pour la vision de la PNRST
Rapid Innovation Action Learning (RIAL)	
MAH	Programme national du secteur rural
	Document guide de la révolution verte
MFPTSS	Plan Stratégique Décennal pour la Modernisation de l'Administration (PSDMA)
MEDD	Plan Décennal d'Actions et Programme de Travail du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/PROTECV)
	Code de l'environnement
	Code forestier
	Politique nationale en matière d'environnement
MRA	Plan d'Action et Programme d'Investissement du sous-secteur de l'Elevage 2010 (PAPISE)
	politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso
	Partenariat public privé
MMCE	Décret d'organisation
	Programme mines-énergie
MS	Politique Sanitaire Nationale
	Priorités nationales en matière de thèmes de recherche en sante
	Etat généraux de la santé
	Thèmes prioritaires en matière de recherche
	Question de santé
	Deuxième état généraux de la Santé
	Plan National de développement Sanitaire (PNDS) 2011-2020
Plan National de Développement de la Recherche de la Santé (PNDRS) 2011-2020	

Ministères	Documents
MESS	Politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (document de diagnostic)
	Politique sous sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (version finale) 2010-2025
	Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation
	Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels
MEF	Politique sectorielle 2011-2020 de l'économie et des finances (POSEF) 2011-2020
	Politique de développement des centres secondaires
	Plan d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD)
	Guide méthodologique de l'élaboration des politiques sectorielles
	Politique nationale d'aménagement du territoire
	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)
MENA	Plan décennal de Développement de l'Education de Base(PDDEB)
	Loi d'orientation de l'éducation
MPF	Politique Genre du Burkina
AUTRES	Document de stratégie de la recherche du Cameroun
	Projet de Directive de la CEDEAO sur la Science, la Technologie et l'Innovation
	Plan d'Action Consolidé sur la Science et la Technologie de l'Union Africaine
	Avant-projet de loi sur la recherche au Cameroun
	Annuaire du Premier Ministre
	Décret portant attribution des membres du gouvernement
	Rapport du programme African Science and Technology Indicators Initiative (ASTII)